



FÉDÉRATION FRANCAISE D'ÉQUITATION  
**COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION**  
*des Pays de la Loire*

---

**MISE A DISPOSITION DE L'AFFICHEUR CHRONO**

**1 – GENERALITES**

le CRE est en mesure de mettre un afficheur chronométrique type "DIGIT" à disposition des organisateurs de concours de Sauts d'obstacles. Cet afficheur installé dans une remorque tractable est conditionné pour être mis en service au dessus de la remorque par un système de vérins.

Le déplacement de l'ensemble "affichage" entre le lieu de stockage et le concours (Aller/retour) doit être pris en charge par l'organisateur

Cet appareil est formaté pour fonctionner via le logiciel CSOWIN2008 ou COMPLET 2008 de "JDI Sport Jumping" utilisé pour la gestion informatique des concours du CRE

Il ne peut être ni prêté ni loué, seuls les techniciens du CRE intervenant sur les concours sont habilités à en faire usage

Cet afficheur est composé de 2 modules de 87cms (l) x 44cms (h) x 11cms (p). La hauteur des chiffres est de 30cms

La communication avec l'ordinateur en Jury est gérée par émetteur-récepteur



**2 – MISE EN PLACE**

L'organisateur doit prévoir une alimentation électrique stable à proximité du lieu ou doit être installé l'afficheur.

ce dernier doit être visible non seulement des concurrents et du public, mais également du chronométriste installé en tribune du Jury.

L'installation complète du système de gestion informatique, du chronomètre, de l'afficheur ainsi que les vérifications qui s'imposent, nécessite 1h30 à 2h00 de préparation minimum

**4 – PRIORITE :**

En fonction de la date de réservation définitive dans les conditions des "Modalités de réservation"

**5 – PARTICIPATION DES ORGANISATEURS :**

**100 € / 1<sup>er</sup> jour + 50 € par jour supplémentaire**

**6 – MODALITES DE RESERVATION :**

L'organisateur effectue une "Pré-réservation" auprès du CRE dès la saisie de sa "DUC Evènements"

Il confirme impérativement sa réservation 6 semaines avant la date de clôture des engagements en précisant, lors de la réservation du chrono avec gestion informatique qu'il souhaite également réserver l'afficheur.

Gestion informatique et chronométrie sont subordonnées à la disponibilité des techniciens du CRE qui interviennent avec un matériel spécifique et personnalisé et qui ne peut en aucun cas être prêté ou loué.

Les techniciens CRE intervenant sur un concours doivent être pris en charge par l'organisation en ce qui concerne hébergement et restauration.

Les frais de gestion sont réglés directement au CRE.

✂

---

**RESERVATION A RETOURNER AU SECRETARIAT DU C.R.E**

Société Organisatrice : .....

Responsable .....

Adresse : .....

Souhaite réserver  Afficheur

Pour son concours du (dates) .....

Ci-joint un chèque pour réservation afficheur soit :

100 euros x 1<sup>er</sup> jour = ...100 €

50 euros x ..... (nombre de jours sup) = .....

TOTAL =.....

Payé par chèque (banque) ..... n°..... d'un montant de .....